

# Form Q - Ryan White Part B Program

## Instructions de candidature



### Le Ryan White Part B Program aide les personnes à faible revenu vivant avec le VIH/SIDA dans le Maine.

<p><b>Utilisez cette application pour demander une carte alimentaire. Vous pouvez en faire la demande jusqu'à une fois par mois.</b></p>	<p>Des cartes alimentaires sont disponibles pour les personnes atteintes du VIH/SIDA qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vivent dans le Maine ;</li> <li>• moins de 350% du niveau fédéral de pauvreté (<a href="https://aspe.hhs.gov/poverty-guidelines">https://aspe.hhs.gov/poverty-guidelines</a>);</li> <li>• ne peuvent obtenir d'aide ailleurs; ET</li> <li>• n'ont pas atteint les plafonds mensuels et annuels.</li> </ul>
<p><b>Comment présenter une demande :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir et signer la demande d'une page</li> </ul>
<p><b>Comment postuler :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoyez votre demande dûment remplie à :  <b>Ryan White Maine Program</b>  <b>40 State House Station</b>  <b>Augusta, ME 04330</b>  <b>Fax : (207) 287-3498</b></li> </ul>
<p><b>Que se passe-t-il ensuite ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplissez la demande complètement et clairement. Nous ne pouvons pas traiter les demandes avec des renseignements manquants. (Votre Ryan White ID est le même numéro DHS que vous utilisez pour ADAP.)</li> <li>• Une fois que nous aurons reçu votre demande complète, vous recevrez une carte alimentaire par la poste ou une lettre expliquant pourquoi votre demande a été refusée.</li> <li>• Veuillez prévoir jusqu'à dix jours ouvrables pour le traitement de votre demande. Si vous n'avez pas de nouvelles de nous dans dix jours ouvrables, veuillez nous appeler.</li> </ul>
<p><b>Obtenez de l'aide avec cette application</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléphone : (207) 287-3747. Les utilisateurs TTY appellent le relais 711 du Maine</li> <li>• Fax : (207) 287-3498</li> <li>• E-mail : <a href="mailto:RyanWhitePartB.DHHS@maine.gov">RyanWhitePartB.DHHS@maine.gov</a></li> </ul>

Conformément aux dispositions du paragraphe 15 de l'article 22 des MRS, toute personne qui présente sciemment de fausses déclarations écrites ou de faux documents afin de recevoir des prestations du Ministère, peut subir des sanctions civiles de la part de l'État du Maine devant la Cour supérieure, et qui peuvent aller jusqu'au recouvrement de ces fonds déboursés.

## AVIS DE NON-DISCRIMINATION du Ministère de la santé et des services sociaux du Maine

---

Le ministère de la Santé et des Services à la personne (DHHS) ne fait pas de discrimination fondée sur l'incapacité, la race, la couleur, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine nationale, les convictions religieuses ou politiques, l'ascendance, l'état familial ou matrimonial, l'information génétique, l'association, l'affirmation antérieure d'une revendication ou d'un droit, ou d'une activité de dénonciation, dans l'admission ou l'accès à ses politiques, programmes, services ou activités, ou dans ses pratiques d'embauche ou d'emploi. Le présent avis est fourni conformément au titre II de la loi de 1990 sur les Américains handicapés (« ADA »), au titre VI de la loi sur les droits civils de 1964, dans sa version modifiée, à l'article 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation, dans sa version modifiée, à loi sur la discrimination fondée sur l'âge de 1975. Titre IX des Amendements sur l'éducation de 1972; article 1557 de la loi sur les soins abordables ; la loi sur les droits de l'homme du Maine ; Décret exécutif concernant les contrats de services de l'État du Maine ; et toutes les autres lois et règlements interdisant cette discrimination. Les questions, préoccupations, plaintes ou demandes de renseignements supplémentaires concernant l'ADA et *les pratiques d'embauche ou d'emploi* peuvent être transmises aux coordonnateurs de l'ADA/EEO du DHHS au 11 State House Station, Augusta, Maine 04333-0011; 207-287-4289 (V); 207-287-1871 (V); ou relais 711 du Maine (TTY). Les questions, préoccupations, plaintes ou demandes de renseignements supplémentaires concernant l'ADA et *programmes, services ou activités* peuvent être transmises au coordonnateur de l'ADA/des droits civils du DHHS, au 11 State House Station, Augusta, Maine 04333-0011; 207-287-3707 (V); Maine Relay 711 (TTY); ou [ADA-CivilRights.DHHS@maine.gov](mailto:ADA-CivilRights.DHHS@maine.gov). Les plaintes relatives aux droits civils peuvent également être déposées auprès du Department of Health and Human Services des États-Unis, Office of Civil Rights, par téléphone au 800-368-1019 ou au 800-537-7697 (TDD); par courrier au 200 Independence Avenue, SW, Room 509, HHS Building, Washington, D.C. 20201; ou électroniquement au <https://ocrportal.hhs.gov/ocr/portal/lobby.jsf>. Les personnes qui ont besoin d'aides auxiliaires pour communiquer efficacement dans les programmes et les services du DHHS sont invitées à faire connaître leurs besoins et leurs préférences au coordonnateur de l'ADA/des droits civils. Cet avis est disponible en médias substituts, sur demande.

# Form Q - Ryan White Part B Program

## Demande d'assistance alimentaire



### 1. Renseignements sur le client

Nom : \_\_\_\_\_ Ryan White ID : DHS

Carte alimentaire préférée :

- Hannaford/Shop N Save
- Shaw's
- Market Basket

Mois de la demande de carte pour : \_\_\_\_\_

Le revenu de votre ménage a-t-il augmenté au cours des six derniers mois?  Non  Oui, sur \$ \_\_\_\_\_ par mois

### 2. Payeur de dernier recours

**Il faut répondre à toutes les questions de cette section. Ce formulaire vous sera renvoyé si vous ne le remplissez pas.**

L'aide de Ryan White n'est offerte que lorsqu'aucun autre programme ou aide ne peut aider.

**Veillez expliquer pourquoi aucune autre aide n'est disponible ou n'est pas suffisante pour répondre à vos besoins :**

**Combien obtenez-vous en avantages SNAP (bons alimentaires) par mois ?**

**Combien de fois pouvez-vous aller à votre garde-manger local, ou pourquoi ne pouvez-vous pas y aller ? Nous nous attendons à ce que vous utilisiez votre garde-manger local si possible avant de demander notre aide.**

### 3. Accord du client

Je comprends que je peux obtenir 50\$ d'aide alimentaire du Ryan White Part B Program jusqu'à une fois par mois, à mesure que les fonds sont disponibles et tant que je n'ai pas atteint le plafond global de 600\$ par année.

Je comprends que les cartes alimentaires Ryan White ne peuvent pas être utilisées pour l'alcool, le tabac ou des articles non alimentaires. Je comprends que je pourrais perdre mon aide Ryan White pour la nourriture si je n'utilise pas cette carte comme prévu.

Toutes les informations que j'ai partagées sur ce formulaire sont vraies.

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

#### Office use only:

Date Received:

Date Complete:

Date Entered:

Amount used to date: \$

End date:

FPL:

Rec'd card this month? Y N  Approved.  Not approved. Reason:

Staff initials: